



COMMUNE DE SAVIESE

Avis à la population

M. le Président, Michel Dubuis, a annoncé hier soir en séance du Conseil communal sa démission de sa fonction de conseiller.

Selon la jurisprudence, le Département des finances et des institutions du canton du Valais admet la démission d'un président de commune, réélu au sein du conseil communal mais non réélu à la présidence.

En conséquence, le Conseil communal, sous réserve de la décision précitée, a proclamé élu **M. Stany Varone**, premier candidat non élu de la liste du Parti d'Entente de Savièse (art. 211 al. 2 LcDP).

Le premier candidat non élu à l'obligation de fonctionner comme conseiller communal (art. 174 LcDP).

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAVIÈSE

Savièse, le 7 décembre 2016